

# Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne

---

## ■ Compte-rendu des journées des 3 et 4 mai 2005 à Tours

---

### Sommaire

- 1 - SAGE aux premiers stades d'élaboration
- 2 - De l'approbation du SAGE à l'opérationnel
- 3 - Révision du SDAGE, programme de mesures, évaluation économique des SAGE
- 4 - Outils de suivi des SAGE
- 5 - Bilan des rencontres - Organisation des futures rencontres

Liste des personnes présentes

---

### 1 - SAGE aux premiers stades d'élaboration

Ce premier thème concerne plus particulièrement les animateurs en charge d'un SAGE en début d'élaboration. Les points abordés portent sur la mobilisation des membres de la CLE, le pilotage des études et la concertation à mettre en place autour du SAGE.

- Les exposés

- Sandrine DAVESNE (animatrice du SAGE Yèvre – Auron) présente les principales difficultés auxquelles est confronté l'animateur. Voir présentation « **grandes interrogations** » (format PDF, 70 Ko).
  - La première a trait à l'animation de la commission locale de l'eau. Celle-ci rassemble des acteurs d'origines très diverses n'ayant, au départ, qu'une connaissance limitée de ce qu'est un SAGE et des enjeux qui s'y rattachent. L'animateur doit à la fois trouver les arguments et les moyens de sensibiliser les membres de la CLE, tout en ayant conscience des interactions existantes entre les différents acteurs.
  - La seconde se rapporte au pilotage des études, longues, complexes et souvent évolutives quant à leur contenu et leurs délais de réalisation. Elles nécessitent des cahiers des charges à la fois précis et souples pour tenir compte des inévitables aléas survenant en cours de réalisation. La première phase porte sur l'état des lieux, pièce maîtresse de l'édifice qui doit être particulièrement soigné, mais sans pour autant pouvoir descendre à un niveau de détail trop fin. L'animateur se situe entre le bureau d'étude, qu'il doit savoir maîtriser et la CLE, qui attend beaucoup de lui. Son rôle n'est pas toujours évident, surtout lorsque la CLE n'est pas très réactive ; il peut alors devenir le principal « valideur » des études.
  - La troisième tient à la nécessité de communiquer sur le SAGE en dehors du cadre des réunions de la CLE et des groupes de travail thématiques. En raison de la diversité des situations rencontrées d'un SAGE à l'autre, il n'existe pas de méthodes sur lesquelles l'animateur puisse réellement s'appuyer pour mener cette communication qui ne peut être engagée qu'une fois l'état des lieux réalisé.
- Véronique RIOU (animatrice du SAGE Mayenne) présente son retour d'expérience de mobilisation de la CLE au travers d'une concertation multipliant les groupes de travail et les

groupes thématiques de manière à ce que tous les acteurs s'expriment, se connaissent et retiennent des orientations communes. Voir présentation « **mobilisation de la CLE** » (format PDF, 431 Ko).

- Hervé PONTHEUX (animateur du SAGE baie de Bourgneuf – marais breton) met en exergue la difficulté de respecter les délais d'études (trois ans au lieu d'un an prévu à l'origine) et le CCTP et l'intérêt de ne faire appel qu'à un seul bureau d'étude tout au long de l'élaboration du SAGE. Il insiste sur deux points : l'importance d'échanges réguliers entre l'animateur et le bureau d'étude et la rédaction finale de la stratégie et des enjeux qui incombent à l'animateur (le bureau d'étude étant alors en retrait). Voir présentation « **pilotage études** » (format PDF, 213 Ko).
- Anne BARBIER (animatrice du SAGE du bassin de la Sèvre nantaise) décrit l'expérience du bassin de la Sèvre nantaise en matière de concertation. Des réunions locales à l'échelle des sous-bassins versants ont été organisées dès le début de l'élaboration du SAGE et se renouvellent régulièrement depuis (plus de 200 réunions ont eu lieu à ce jour). Bien que grosse consommatrice de temps, cette méthode permet de mutualiser les compétences et de développer des projets partagés. Voir présentation « **concertation** » (format PDF, 697 Ko).

- **Les débats**

A la suite de ces présentations, les discussions ont souligné différents points importants :

L'existence d'un projet ou d'un problème particulier sur le bassin versant, même d'ordre conflictuel, doit être perçu comme un atout pour la sensibilisation des membres de la CLE aux problèmes de gestion de l'eau. La CLE devient rapidement réactive lorsque l'animateur et le président de la CLE sont en mesure de maîtriser les conflits d'intérêt. C'est ce qui s'est passé sur le bassin de la Mayenne où la CLE s'est prononcée sur l'abandon d'un projet récurrent de construction d'une retenue qui s'est avérée, après examen, non indispensable.

En matière de pilotage des études, il est conseillé de créer un groupe technique restreint, composé de représentants des services de l'État et des collectivités, ainsi que des acteurs de l'eau ayant des responsabilités particulières. L'intervention d'un seul bureau d'étude tout au long du processus d'élaboration, dont se félicite M. PONTHEUX, ne fait pas l'unanimité. Certains considèrent, en effet, qu'en faisant appel à des prestataires différents pour les différentes phases des études, on enrichit les débats et la qualité du résultat final.

Mais tous s'accordent à reconnaître l'importance d'un état des lieux de qualité. De lui dépend celle des scénarios et en définitive de la stratégie adoptée par la CLE. En outre, cette dernière se positionne d'autant plus aisément si elle peut s'appuyer sur un scénario tendanciel constituant une référence lui permettant d'apprécier les apports des autres scénarios.

La concertation gagne à être menée à la fois sur le terrain et en salle, tout en ciblant, non seulement les acteurs de l'eau, mais également les populations riveraines. Une concertation réussie se déroule toujours selon le schéma suivant : dans un premier temps, les acteurs se positionnent dans une attitude de défense de leurs intérêts propres, puis ils écoutent les autres membres et enfin collaborent à un projet commun. Dans ce processus, le bureau d'étude doit être en retrait et laisser place au binôme président de la CLE + animateur, le premier intervenant sur les questions politiques et le second sur les questions techniques.

## **2 - De l'approbation du SAGE à l'opérationnel**

Ce thème traite, d'une part, des démarches à engager, une fois le SAGE approuvé, pour définir un programme prioritaire d'actions, identifier les maîtrises d'ouvrage et faire appel aux outils de mise en œuvre les plus appropriés, d'autre part de la question de la majoration de 10 points des aides de l'agence de l'eau Loire – Bretagne.

- **Les exposés**

- Stéphane PENNANGUER (IFREMER – ENSAR) présente les résultats d'une étude sur les acteurs et les outils de gestion mis en place à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la baie du Mont Saint Michel. Voir présentation « **gestion concertée** » (format PDF, 4 522 Ko). Ce travail souligne la diversité des attentes et des perceptions du territoire et l'extrême imbrication des outils d'aménagement et de gestion dans lesquels chaque acteur est engagé

à des degrés divers. Ce schéma n'est pas propre au bassin de la baie du Mont Saint Michel ; toute approche coordonnée de gestion de l'eau est confrontée à plusieurs difficultés :

- Faire émerger une conscience de bassin versant sur un territoire partagé parfois entre plusieurs régions et départements
  - Prendre en compte le temps nécessaire (plusieurs années) pour que cette conscience de bassin devienne une réalité
  - Comprendre le fonctionnement des communautés humaines sur le périmètre (quelles attentes ? qui décide de quoi et avec qui ? ...)
  - Adopter une démarche pragmatique, conciliant la vision globale à l'échelle du bassin et la nécessité d'agir en s'appuyant sur les structures locales de maîtrise d'ouvrage
- François CHARRUAU (SAGE Logne, Boulogne, Ognon, Grandlieu) présente son retour d'expérience. Deux syndicats intervenant sur une partie seulement du linéaire des cours d'eau du SAGE avaient signé des contrats de restauration entretien avec l'agence de l'eau. Ces actions ont pu être étendues à l'ensemble du périmètre du SAGE après création de nouvelles structures de maîtrise d'ouvrage. La décision de l'agence de relever ses taux d'aide sur certaines opérations prioritaires des SAGE approuvés accélère les opérations d'assainissement domestique, ainsi que la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans le milieu. *Voir présentation « **SAGE Grandlieu** » (format PDF, 2 624 Ko).*
- Jean-Pierre ARRONDEAU (SAGE Vilaine) fait part des difficultés rencontrées sur un bassin versant de plus de 11 000 km<sup>2</sup>. Il faut, tout d'abord, motiver les collectivités au-delà des grands projets ultra prioritaires qui se seraient réalisés avec ou sans le SAGE. En second lieu, il faut introduire la notion de subsidiarité pour les opérations à engager à l'échelle de l'ensemble du périmètre. Pour ce faire, il faut en définir les principes et le champ d'application. En troisième lieu, l'existence d'un EPTB facilite l'articulation et la cohérence des actions menées par les structures locales.
- Jean-François MIGNOT présente les outils actuellement mis en œuvre sur Loire – Bretagne en matière de gestion de la ressource en eau. Le contrat de rivière est le plus élaboré car il constitue un outil intégré englobant toutes les problématiques (assainissement, pollutions diffuses, restauration des milieux aquatiques, inondations...). Mais il ne doit pas être perçu comme un SAGE bis ; c'est un outil opérationnel et contractuel qui engage les signataires. Le contrat de restauration entretien des cours d'eau et/ou des zones humides et le contrat de bassin versant sont spécifiques à l'agence de l'eau et engagent un maître d'ouvrage et l'agence sur un programme à réaliser dans un délai fixé. *Voir présentation « **outils de mise en œuvre** » (format PDF, 42 Ko).*

Pour pouvoir accélérer la mise en œuvre des actions satisfaisant aux objectifs prioritaires des SAGE, l'agence a relevé de 10 points ses taux d'aide sur les opérations non concernées par le plafonnement des aides publiques (essentiellement celles se rapportant à la restauration des milieux aquatiques et aux équipements d'assainissement domestique). *Voir présentation « **aides agences – actions prioritaires** » (format PDF, 31 Ko).*

Il existe, par contre, un véritable problème de délais, puisque l'agence impose des délais maxima, mais ainsi « piège » certains SAGE qui ont été approuvés avant sa décision sur le relèvement des taux d'aide (Grandlieu, marais de Bourgneuf par exemples).

#### ● Les débats

Les situations sont très différentes selon que l'on a affaire à un SAGE de grande ou de petite superficie. L'exposé de M. PENNANGUER montre combien il est difficile de faire émerger une conscience de bassin dans la mesure où le réseau hydrographique n'a pas joué un rôle majeur dans la mise en place des limites administratives. La perception du bassin versant en tant qu'entité d'aménagement et de gestion du territoire ne va donc pas de soi et il faut nécessairement prévoir un temps d'imprégnation. A vouloir aller trop vite, on court à l'échec.

Le SAGE permet de planifier globalement, ce qui n'interdit pas d'agir localement en s'appuyant sur les structures existantes, même si elles recouvrent imparfaitement les limites des sous bassins versants. L'essentiel est de pouvoir motiver les élus de ces structures à mettre en œuvre les actions prioritaires du SAGE.

Dans tous les cas de figure, l'essentiel est de responsabiliser la CLE appelée à valider les programmes portés par les différents maîtres d'ouvrage locaux. La décision de l'agence de l'eau de relever de 10 points ses aides sur les opérations relevant d'un programme prioritaire proposé par la CLE, conforte et légitime celle-ci auprès des maîtres d'ouvrage locaux, en tant que structure en charge de la cohérence et de la complémentarité de toutes les actions de gestion de la ressource en eau mises en œuvre sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Il serait souhaitable, à l'avenir, que l'avis des CLE soit systématiquement demandé par l'agence lorsqu'un maître d'ouvrage intervenant sur un périmètre de SAGE approuvé, sollicite le relèvement de ses taux d'aide. Ce n'est pas le cas actuellement pour les contrats de restauration entretien.

Les outils disponibles (contrat de rivière, contrat de restauration entretien, de bassin versant...) et les politiques mises en place par les différents partenaires (région, département, agence de l'eau...) ne sont pas toujours cohérents ni harmonisés. Certains animateurs suggèrent que l'outil « contrat de rivière » puisse être adapté pour mieux prendre en compte les spécificités locales. Reste à savoir comment.

Dans tout programme d'actions, on relève deux types de mesures :

- Les mesures réglementaires relevant des services de l'Etat. Or les pratiques des MISE diffèrent d'un département à l'autre et l'appui des services de l'Etat n'est pas toujours homogène. Ainsi, le SAGE Vilaine demande que les zones humides soient inscrites dans les plans locaux d'urbanisme, mais ce principe n'est pas appliqué de la même manière selon que l'on se situe dans le Morbihan ou en Ille-et-Vilaine.
- Les mesures contractuelles, essentiellement des travaux, pour lesquelles le délai de réalisation des préconisations prioritaires constitue souvent un frein important.

Mais plus que la question des outils et des types de mesures, la question de fond semble être le problème de transition entre la phase d'élaboration, sanctionnée par l'approbation du SAGE, et la phase de mise en œuvre qui commence avec celle-ci.

Bien que les préconisations du SAGE ne soient pas opérationnelles, les membres de la CLE veulent agir rapidement sans avoir à engager de nouvelles études. Or ces études sont nécessaires, ne serait-ce que pour établir les avant-projets sommaires sans lesquels les partenaires financiers sont incapables de se prononcer sur leurs participations.

Afin d'éviter cette cassure, de nature à démobiliser les membres de la CLE, il faudrait pouvoir anticiper la phase de mise en œuvre pendant les dernières années d'élaboration du SAGE, une fois connus les enjeux et les objectifs prioritaires. Ce principe pourrait s'appliquer aux SAGE en cours d'élaboration et dont l'approbation semble devoir intervenir dans l'année ou les deux années à venir.

## **3 - Révision du SDAGE, programme de mesures, évaluation économique des SAGE**

### **3.1. Révision du SDAGE et programme de mesures**

#### **● Les exposés**

Au cours d'une première présentation, Jean Baptiste CHATELAIN de l'agence de l'eau rappelle les objectifs de la DCE et les enjeux à relever (le bon état en 2015, le principe de récupération des coûts à mettre en œuvre à compter de 2010 et la participation des acteurs à l'élaboration des politiques de l'eau). Dans une seconde présentation, il développe le processus qui aboutira, d'ici 2009, à la révision du SDAGE de 1996 et à la mise en place du programme de mesures.

L'organisation d'ensemble se caractérise par une volonté de décentralisation à la fois politique et technique devant se traduire par une forte implication des commissions locales de l'eau, des conseils généraux et régionaux ainsi que des chambres consulaires. *Voir présentation « SDAGE et PM » (format PDF, 166 Ko).*

#### **● Les débats**

Les animateurs font part des craintes suscitées par le programme de mesures qui peut être perçu comme une remise en cause des compétences acquises par les commissions locales de l'eau, notamment celles qui

se sont largement investies pour prendre en main la gestion locale de la ressource et des milieux aquatiques.

Ils se font les porte-parole des présidents des CLE qui peuvent y voir une non reconnaissance du rôle acquis au travers de l'élaboration des SAGE en tant que gestionnaires principaux des bassins versants. Le programme de mesure peuvent être ressenti comme une recentralisation remettant en cause l'acquis local de juger de ce qui est ou de ce qui n'est pas prioritaire.

Ces craintes tiennent à l'incertitude quant au contenu que devrait prendre le programme de mesures qui accompagnera le SDAGE révisé. Un programme de mesures trop précis pourrait effectivement être ressenti comme une réduction du champ d'initiative des CLE et un retour en arrière par rapport à la liberté d'action dont elles jouissent actuellement.

Il est un fait que les axes d'intervention du programme de mesure du SDAGE révisé seront nécessairement plus contraignants que ceux du SDAGE de 1996 et ce pour deux raisons :

- le SDAGE de 1996 n'étant pas accompagné d'un programme de mesures, les SAGE n'avaient alors pour seule obligation que d'être compatibles avec les objectifs vitaux du SDAGE. Dans la pratique, la CLE gardait une grande liberté de choix quant aux enjeux et aux objectifs prioritaires.
- le programme de mesures du SDAGE révisé imposera un cadre préétabli en matière de d'objectifs et par voie de conséquence de priorités. C'est, par exemple, le cas de l'état morphologique actuel des cours d'eau, reconnu comme étant le principal risque de non atteinte du bon état écologique, qui se traduira, dans le programme de mesure, par des objectifs régionalisés en matière de gestion d'ouvrages hydrauliques et d'aménagement des cours d'eau. Les CLE devront les intégrer dans les priorités des SAGE.

Le programme de mesure n'aura probablement pas un niveau de précision très poussé et il s'en remettra à l'échelon local pour décliner les axes prioritaires d'intervention définis à l'échelle du bassin Loire – Bretagne en réponse aux risques de non atteinte du bon état écologique. Il n'en constitue pas moins une trame de fond sur laquelle les SAGE devront désormais s'appuyer.

Ces nouvelles orientations sont-elles de nature à remettre en cause les travaux en cours sur les périmètres de SAGE en phase d'élaboration ? Faut-il les percevoir comme une nouvelle forme de centralisation ou faut-il y voir un appui aux préoccupations locales de plus en plus axées sur la restauration des milieux aquatiques et notamment des potentialités piscicoles ?

Les craintes ressenties au sein des CLE, et dont les animateurs se font l'écho, méritent une attention particulière de la part des instances de bassin. Mais, ces dernières doivent en connaître les fondements pour pouvoir apporter des réponses pertinentes à ce problème. En outre, ces réponses ne peuvent être que partielles avant l'adoption de la nouvelle loi sur l'eau et en l'absence de définition claire du bon état écologique.

Il pourrait être envisagé de mener sur quelques territoires de SAGE, des réunions d'échanges à caractère informel. Ces réunions constitueraient un support utile pour préparer une réunion de l'ensemble des présidents des CLE que souhaitent les animateurs et dont la tenue n'est pas envisageable avant l'automne 2005.

Les animateurs soulignent l'importance d'un soutien de l'agence de l'eau par rapport à ces craintes. En première réponse, ces questions feront l'objet d'une réflexion interne au sein de l'agence, en liaison avec les DIREN, pour apporter les réponses nécessaires.

### **3.2. Approche économique dans l'élaboration du SAGE**

- **Les exposés**

M. Christophe GUENA (SAGE Aulne) introduit le sujet par une présentation portant sur l'évaluation du poids économique actuel et potentiel des activités liées à l'eau en vue de définir les différentes stratégies possibles. *Voir présentation « Aulne » (format PDF, 506 Ko).*

La méthode est appliquée à l'Aulne canalisé où s'affrontent deux usages : le retour du saumon qui plaide en faveur du démantèlement des ouvrages de navigation et le tourisme fluvial qui plaide pour leur maintien. Elle a permis de pondérer les argumentaires des uns et des autres, tout en révélant des

retombées tout aussi importantes pour la collectivité d'autres usages.

- **Les débats**

Tous les animateurs reconnaissent l'intérêt de ce type d'étude dans un contexte de conflit opposant deux activités incompatible. A contrario, ce type d'approche se heurte, selon eux, au problème de chiffrage de la valeur à donner à la sauvegarde du patrimoine naturel. En outre, les résultats sont parfois difficiles à interpréter au-delà des approches par grandes masses (chiffre d'affaires, nombre d'emplois...).

Les animateurs souhaitent connaître les différents cahiers des charges d'études économiques du même genre réalisées à ce jour sur Loire – Bretagne et ailleurs. Par ailleurs, ils déplorent les difficultés rencontrées pour obtenir des aides financières, alors que ce sont des études souvent longues et d'un coût élevé.

## **4 - Outils de suivi des SAGE**

### **4.1. Les tableaux de bord**

Le tableau de bord répond aux objectifs de deux catégories d'utilisateurs :

- Les techniciens en charge de la mise en œuvre du SAGE et notamment l'animateur. Ils ont à rendre compte de manière précise de l'état d'avancement des programmes d'actions et des réponses apportées aux objectifs et aux enjeux du SAGE. Ce type d'utilisateur a besoin de données structurées.
- Les acteurs de terrain, et au-delà le grand public, qui souhaitent pouvoir apprécier les effets des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics.

- **Les exposés**

Au travers d'une première présentation, Jean-François MIGNOT préconise de bien apprécier les difficultés à surmonter avant d'arrêter le contenu à donner au tableau de bord (collecte, valorisation des données, moyens humains à prévoir pour gérer le tableau de bord...). Il conseille de ne pas multiplier les indicateurs et de cibler, au contraire, ceux ayant une valeur intégrative par rapport aux objectifs et aux enjeux prioritaires du SAGE. Une liste réduite d'indicateurs représentatifs et faciles à gérer lui semble préférable à un outil, intellectuellement satisfaisant, mais dont la gestion outrepasserait les moyens en temps et en personnel de la structure porteuse. *Voir présentation « **Objet d'un tableau de bord** » (format PDF, 26 Ko).*

Le SAGE de la baie de Bourgneuf n'abonde pas dans ce sens ; il retient 190 indicateurs rattachés à 60 informations qui couvrent l'ensemble du SAGE, même si à l'heure actuelle nombre de données de base n'existent pas. *Voir présentation « **TAB baie de Bourgneuf** » (format PDF, 123 Ko).*

Exemple d'information : la gestion des prélèvements dans les ressources destinés en priorité à l'AEP.

Indicateurs permettant de renseigner cette information :

- Nombre de protocoles de gestion des ressources d'eau douce mis en place ;
- Volumes prélevés par usage et par ressource
- Nombre de pompages autorisés ou déclarés et équipé d'un dispositif de comptage ;
- Taux de conformité des pompages avec la réglementation et avec les protocoles.

L'outil ainsi défini répond à une volonté de la commission locale de l'eau. Sa mise en place a été précédée d'une consultation de tous les détenteurs de données sur leur contenu, la périodicité de mise à jour et les difficultés de récupération. La gestion de ce tableau de bord ambitieux a été confiée à l'observatoire de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf, mis en place avant que ne soit engagée l'élaboration du SAGE. La présence de ce type d'outil et d'une personne à temps plein, constitue un préalable pour un tableau de bord aussi complet.

Le SAGE Logne, Boulogne, Ognon, Grandlieu, s'oriente, au contraire, vers un tableau de bord comportant un nombre plus restreint d'indicateurs ciblés sur des objectifs et des actions. Le suivi de l'action est renseigné en fonction de son état d'avancement (non réalisé, en cours ou terminé). *Voir présentation*

« **TAB Grandlieu** » (format PDF, 337 Ko).

Les contrats de restauration – entretien de cours d'eau précise, sur carte, les linéaires traités et l'état d'avancement des opérations spécifiques (traitement de l'aulne).

- **Les débats**

D'une manière générale, se pose le problème de l'alimentation du tableau de bord et des difficultés à rassembler les données. Pour les surmonter, certains SAGE envisagent des conventions avec les organismes ressource, mais l'exemple de la Vaine montre que ces conventions ne résolvent pas tous les problèmes car les données ne sont toujours pas transmises ou avec des retards trop importants.

Le tableau de bord semble inséparable d'un système d'information géographique (SIG). Cet outil, consommateur de temps, ne peut être géré que par un personnel maîtrisant ces techniques. Cependant, il se révèle, indispensable dès la phase d'état des lieux.

La conception du tableau de bord doit être pragmatique et tenir compte de toutes ces difficultés avant d'arrêter la liste définitive des indicateurs. En outre, cette liste ne peut être qu'évolutive en l'absence d'une définition claire du bon état écologique dont fait état la directive cadre européenne.

#### **4.2. Suivi des points nodaux du SDAGE**

- **Les exposés**

Sophie URVOIS-GILLET de l'agence de l'eau présente l'outil de suivi des objectifs aux points nodaux du SDAGE et des SAGE mis en place dans le cadre du réseau de bassin de donnée sur l'eau (RBDE). Voir présentation « **Suivi points nodaux** » (format PDF, 626 Ko). Cet outil, mis à la disposition des animateurs de SAGE, est administré par l'agence de l'eau. A chaque point nodal du SDAGE correspondent des objectifs de qualité et/ou de débit. Un suivi est opéré sur chacun de ces points au travers de stations de référence qui peuvent être des points du réseau national de bassin (RNB) ou d'un réseau départemental pour la qualité et d'une station de jaugeage pour la quantité.

A chacun des points nodaux, et par paramètre - objectifs, est mesuré, annuellement, le niveau de satisfaction des objectifs. Plusieurs sorties sont possibles : tableaux, graphiques, cartes de synthèse.

Les résultats sont également disponibles sous internet à l'adresse suivante : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/RBDE/pointsnodaux/rbde6.htm>

Depuis 2002, l'outil administrateur de ce produit peut intégrer de nouveaux points nodaux définis spécifiquement dans le cadre d'un réseau de suivi de SAGE.

A ce jour aucun point nodal « SAGE » n'a été créé sur le bassin Loire – Bretagne du fait de l'état d'avancement de certains SAGE ou par méconnaissance de la mise à disposition de cet outil.

L'outil peut être fourni soit directement à l'adresse internet ci-dessus, soit sous cédérom en s'adressant à Sophie URVOIS-GILLET (02 38 51 74 96 - [Sophie.URVOIS-GILLET@eau-loire-bretagne.fr](mailto:Sophie.URVOIS-GILLET@eau-loire-bretagne.fr)).

- **Les débats**

Les SAGE de la baie de Bourgneuf et de l'Odét ont prévu de rajouter des points de suivi, mais sans pour autant les intégrer à l'outil géré par l'agence de l'eau. Cette intégration est possible et souhaitable. L'agence propose de fournir les outils d'administration nécessaires aux cellules techniques des SAGE concernés.

## **5 - Bilan des rencontres - Organisation des futures rencontres**

Trente cinq participants aux rencontres ont remis une fiche d'évaluation. Ces rencontres ont répondu aux attentes de vingt d'entre eux ; elles y ont répondu en partie pour quatorze autres personnes. Une seule personne a répondu par la négative.

Les conditions matérielles ont été jugées satisfaisantes, ainsi que l'organisation et le déroulement des deux journées. La grande majorité des participants souhaitent que ces rencontres se renouvellent dans les mêmes conditions, tout en souhaitant une salle équipée de tables disposées en « U ».

Par rapport à la question posée la fiche d'évaluation sur les thèmes qui auraient pu être davantage développés, les réponses sont les suivantes :

- o Méthodologies d'élaborations aux différents stades d'avancement du SAGE : (8 réponses)
- o Aspects juridiques (lois sur l'eau, position des SAGE par rapport à la DCE) : 7 réponses
- o Aspects économiques : 5 réponses
- o Problèmes de mise en œuvre des SAGE : 5 réponses
- o Tableaux de bord. : 2 réponses

Par rapport aux thèmes à inscrire à traiter lors des prochaines rencontres, les réponses (de nombreux animateurs ont formulé plusieurs propositions) sont les suivantes :

- o Aspects juridiques (loi sur l'eau et articulation entre la révision du SDAGE, le programme de mesure et les SAGE) : 11 réponses
- o Problèmes de mise en œuvre des SAGE : 11 réponses
- o Méthodologies d'élaboration : 11 réponses
- o Evaluation économique, suivi des impacts des SAGE : 10 réponses

Une très grande majorité d'animateurs souhaite que parallèlement à ces rencontres se mettent en place des groupes régionaux dont les réunions seraient plus fréquentes (deux ou trois fois par an) et qui traiteraient certains thèmes de manière plus approfondie.

Cette proposition peut se concrétiser sous la forme d'un groupe par commission géographique. Chaque groupe bénéficierait ainsi de l'appui technique des délégations de l'agence sous la forme de mise à disposition de salles de réunion et d'une présence systématique à toutes les réunions.

Le calendrier et l'ordre du jour de ces réunions gagneraient à être examinés en liaison avec l'agence de l'eau (délégation et siège). En adoptant ce type d'organisation, il serait possible de faire remonter auprès de l'agence la nature des questions sur lesquelles les animateurs attendent des réponses et laisser suffisamment de temps aux techniciens de l'agence (et notamment du siège) pour préparer ces réponses. L'agence pourrait également assurer la cohésion d'ensemble sur le bassin en valorisant les échanges locaux sous la forme de comptes rendus qui pourraient être diffusés à l'ensemble des animateurs du bassin.

Il appartient aux animateurs de s'organiser à l'échelle de périmètre de chacune des six commissions géographiques afin de constituer ces groupes et préparer les premières réunions. Dans un premier temps, il est possible de regrouper certaines commissions géographiques si le nombre d'animateurs n'est pas suffisant pour constituer un groupe suffisant.